

Daniel Mekonnen

La société érythréenne se présente comme hétérogène sur les plans culturel, ethnique, linguistique et religieux, mais dirigée par un État franchement centralisé et unitaire. Ayant le monopole de l'appareil d'État, le gouvernement exerce un contrôle absolu sur lui ainsi que sur l'ensemble des ressources nationales et naturelles qui, pourtant, appartiennent au peuple érythréen. Comme aucun recours juridique n'existe au plan national, les droits des peuples autochtones et des minorités demeurent étroitement limités. En Érythrée, on ne trouve aucun de cadre législatif et/ou institutionnel national susceptible de protéger les droits des minorités ou d'autres groupes de la société qui se revendiquent autochtones.

Dans le contexte érythréen, la question des peuples autochtones minoritaires s'exprime surtout dans la revendication d'autochtonie (Ndt, cf. CNRTL : Centre national des ressources textuelles et lexicales) qu'avancent de petits groupes ethniques comme les Afar, les Kunama, les Saho et les Nara¹. Récemment, un nouveau mouvement politique — connu sous l'appellation *Agaezi* — soutient également des positions radicales. En raison de l'extrême blocage de la situation politique à l'intérieure de l'Érythrée, ces revendications sont portées par des organisations ou des défenseurs de ces groupes ethniques au sein de la diaspora érythréenne à l'étranger. En Érythrée, la constitution n'est jamais entrée en fonction et le parlement ne s'est jamais réuni. À l'échelon national, aucune élection libre et équitable n'a jamais eu lieu. Les droits à la liberté d'association et d'expression sont sévèrement limités. Les droits des peuples minoritaires autochtones ne sont pas officiellement reconnus et aucune organisation représentative ne les défend.

En particulier depuis la fin malheureuse du conflit avec l'Éthiopie, en 2001, le pays a subi l'aggravation constante de la crise politique qui s'est traduite par des violations généralisées et systématiques des droits de l'homme, qualifiées par une commission d'enquête des Nations Unies comme crimes contre l'humanité². On ne dispose ni d'un recensement fiable et exact des groupes ethniques et linguistiques d'Érythrée, ni d'enquêtes approfondies sur la situation socio-économique des groupes autochtones minoritaires. L'État érythréen est membre de la CERD, de la CEDAW et de la CRC, mais ni de la Convention 169 de l'OIT, ni de la DNUDPA. On constate donc un énorme écart entre les engagements pris par l'Érythrée dans les traités qu'elle a signés et la pratique réelle du gouvernement.

La persistance des violations flagrantes des droits de l'homme

Dans l'ensemble en Érythrée, l'exercice des droits reste très limité, non seulement pour les peuples autochtones minoritaires, mais aussi pour que la population, en général, jouisse des droits fondamentaux et des libertés. Dans le pays, le viol des droits de l'homme est général comme l'atteste clairement les deux principaux rapports de la Commission d'enquête des Nations Unies sur les droits de l'homme en Érythrée (COIE)³. Depuis la publication du premier chapitre/article sur Érythrée de ce rapport annuel (2017), la situation des droits de l'homme en général, et des droits des peuples autochtones en particulier, n'a montré aucune amélioration significative en Érythrée.

Dans ce contexte, et pour la période considérée (janvier-décembre 2020), ce chapitre développera en trois paragraphes de l'influence directe sur la façon dont les peuples autochtones ont joui des droits fondamentaux et des libertés en Érythrée.

- Le premier exposera l'impact de la COVID-19 ;
- le deuxième, le récent conflit armé récemment qui a éclaté au nord de l'Éthiopie (dans la région-État du Tigré) et qui a provoqué des dommages parmi les peuples minoritaires d'Érythrée établis de part d'autre de la frontière entre Érythrée et Éthiopie ; et enfin,
- le troisième, traitera de la revendication d'autochtonie exprimée par le nouveau mouvement politique radical connu sous le nom d'*Agaezi*.

Les suites de la paix insaisissable avec l'Éthiopie

En juillet 2018, l'Érythrée et l'Éthiopie ont signé un nouvel accord de paix visant à résoudre une impasse politique de deux décennies remontant qui remontait au conflit frontalier de 1998-2000. Beaucoup attendaient que ce nouvel accord de paix fût durable. Cependant, le processus de paix, à peine entamé, a été mis à rude épreuve depuis que de la crise politique s'est aggravée au nord de l'Éthiopie dans le *kellel* (État-région) du Tigré) avec lequel l'Érythrée partage sa plus longue frontière : plus de 1 000 kilomètres.

Le conflit, qui a éclaté, début novembre 2020 dans le *kellel* Tigré en Éthiopie, perdue avec l'implication active des troupes érythréennes qui a été signalée par diverses sources crédibles, notamment par un haut-gradé de l'armée éthiopienne (et reconnue publiquement, en mars 2021 par *Abiyiy Ahmäd*, le Premier ministre éthiopien : Ndt).

Des groupes armés venus d'Érythrée ont attaqué les principaux camps de réfugiés du Tigré et, par conséquent, des camps peuplés de réfugiés érythréens. Ils ont subi (même ceux qui se déclarent autochtones) des violences et des violences tels que des enlèvements, des exécutions et des retours forcés en Érythrée⁷. En l'espace d'un mois, le Haut-commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) a publié deux déclarations officielles exprimant sa profonde préoccupation face au sort des réfugiés érythréens en Éthiopie. Dans un communiqué officiel du 14 janvier 2021, le haut-commissaire du HCR a déclaré :

« Je suis très inquiet à propos de la sécurité et de la condition des réfugiés érythréens dans ces camps. Ils n'ont reçu aucune aide depuis de nombreuses semaines. En outre, et c'est extrêmement préoccupant, je continue de recevoir de nombreux rapports fiables et des témoignages de première main qui rapportent que l'insécurité perdure des allégations de violations graves et intolérables des droits de l'homme, notamment des meurtres, des enlèvements ciblés et le retour forcé de réfugiés en Érythrée. Les informations faisant état de nouvelles incursions militaires au cours des 10 derniers jours concordent avec les images satellitaires open source qui révèlent de nouvelles traces d'incendies et destructions dans les deux camps. Ce sont des indications concrètes de violations majeures du droit international »⁸.

À ce sujet, le 27 janvier 2021, le gouvernement des États-Unis a publié sa déclaration la plus ferme depuis le début du conflit par laquelle il a exigé le retrait immédiat des troupes érythréennes du Tigré et exprimé sa grande inquiétude face au retour forcé des réfugiés érythréens du Tigré vers l'Érythrée⁹.

En ce qui concerne le sort des réfugiés érythréens dans les quatre principaux camps de réfugiés¹⁰ en Éthiopie, il faut immédiatement cesser les hostilités dans la région et rétablir l'intégralité des services de protection du HCR et d'autres agences. Depuis le

début du conflit armé au Tigré/*Tigray* (novembre 2020), l'ONU a lancé un appel solennel qui demandait l'accès total et sans entrave aux camps de réfugiés qui a été largement ignoré par les autorités éthiopiennes, même, fin novembre 2020, après qu'elles ont affirmé qu'au Tigray, le « groupe rebelle » avait été vaincu.

L'autochtonie : revendications nouvelles et concurrentes

Ces dernières années, est apparu sur la scène politique érythréenne un mouvement politique radical nouveau, communément appelé *Agaezi* ou Fraternité *agaezi*. Le terme *agaezi* renvoie littéralement aux locuteurs du guèze [*geez*] au temps de l'antique royaume d'Aksum (Ndt), langue toujours en usage de la liturgie des Églises monophysites [*tāwahedo*] d'Érythrée et d'Éthiopie (Ndt : Églises non-chalcédoniennes, appelées à tort « orthodoxes »). En un temps relativement court, l'*Agaezi* a recueilli un large soutien parmi divers foyers de la diaspora érythréenne.

Le mouvement prône ouvertement la création d'un État chrétien monophysite « *Tigrinya* » comprenant l'actuelle Érythrée et le nord de l'Éthiopie (l'actuel Tigré). Pour ce faire, il expose son dessein politique à l'aide d'une rhétorique antimusulmane, clairement militante, et se dote d'un semblant d'organisation politique nationaliste extrémiste, d'extrême droite, dont, bizarrement, résultera un approfondissement des divisions au sein du paysage politique, déjà fracturé, de la diaspora érythréenne. L'affirmation du mouvement — qui se présente comme suit — se sert, en particulier, d'éléments pertinents du discours sur les droits des peuples autochtones :

Selon les Agaezi, la population autochtone d'Érythrée (et du nord de l'Éthiopie) comprend les locuteurs de tigrinya qui sont chrétiens monophysites, et en conséquence, pratiquement tous les autres peuples sont considérés comme des envahisseurs étrangers. Les Agaezi définissent leur idéologie politique « non seulement par l'identité commune qu'ils revendiquent, mais aussi par un ennemi commun — quiconque n'est pas tigrinyen et chrétien monophysite, et en particulier, tous les musulmans »¹¹. Le mouvement, qui s'oppose radicalement aussi au sionisme¹², commence à remettre en question les conceptions traditionnelles de l'autochtonie exprimées par d'autres petits groupes ethniques érythréens, tels que les Afar, les Kunama, les Nara et les Saho. À l'exception des Kunama, les trois autres groupes ethniques seraient des communautés entièrement musulmanes (Ndt : les Irob — des Afar-Saho — d'Éthiopie, proches de la frontière, sont chrétiens).

En tant qu'expression nouvelle d'identité politique et/ou ethnique, il faut examiner avec attention la prétention des *Agaezi* à l'autochtonie. En partie, ce mouvement continue la longue histoire d'un discours binaire sur l'identité, séparant les chrétiens du *Tigrinya*, des musulmans « arabes »¹³. Le mouvement introduit une nouvelle constellation dans l'univers des discours érythréens sur les droits des peuples autochtones. En outre dès maintenant, et pour l'avenir, cette problématique nouvelle, dresse des obstacles importants à la marche, tant attendue, de l'Érythrée vers la démocratie où, toutes les questions liées à la protection des droits fondamentaux et des libertés, donc toutes les revendications d'autochtonie, devront être traitées de manière démocratique. L'émergence d'un mouvement politique radical, de type *agaezi*, devrait rendre pleine d'incertitudes la prochaine ère post-dictature du pays — car ce n'est que dans cette ère post-dictature que toutes les questions en suspens et les revendications d'autochtonie peuvent être résolues de manière approfondie¹⁴.

Notes et bibliographie

1. According to the 2020 IWGIA chapter on Eritrea, the total population of Eritrea is estimated at between 4.4 and 5.9 million. From this, the following figures can be deduced: Afar (between 4 and 12% of total population), Kunama (2%), Saho (4%) and Nara (>1%).
2. United Nations Human Rights Council. "First Report of the Commission of Inquiry on Human Rights in Eritrea". A/HRC/29/42, 4 June 2015.; United Nations Human Rights Council. "Second Report of the UN Commission of Inquiry on Human Rights in Eritrea." A/HRC/32/47, 8 June 2016.
3. Ibid. See also, Tronvoll, Kjetil, and Daniel R. Mekonnen. *The African Garrison State: Human Rights and Political Development in Eritrea*. James Currey, 2014.
4. Ministry of Information, "Information from the Ministry of Health". 14 January 2021. <https://shabait.com/2021/01/14/%e1%88%93%e1%89%a0%e1%88%ac%e1%89%b3-%e1%8a%ab%e1%89%a5-%e1%88%9a%e1%8a%92%e1%88%b5%e1%89%b5%e1%88%aa-%e1%8c%a5%e1%8b%95%e1%8a%93-46/>.
5. OHCHR. "Statement of Ms Daniela Kravetz, United Nations Special Rapporteur on the situation of human rights in Eritrea." 75th Summit of the General Assembly, Social, Humanitarian and Cultural Issues (Third Committee, 26 October 2020. <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=26439&LangID=E>.
6. Reuters. "Ethiopian general says Eritrean troops entered Tigray: Video clip." 7 January 2021. <https://www.reuters.com/article/uk-ethiopia-conflict-idUKKBN29C2L4>.
7. UNCHR. "Statement attributable to the UN High Commissioner for Refugees Filippo Grandi on the situation in Ethiopia's Tigray region." 11 December 2020. <https://www.unhcr.org/news/press/2020/12/5fd3ab2d4/statement-attributable-un-high-commissioner-refugees-filippo-grandi-situation.html>.
8. UNHRC. "Statement on the situation of Eritrean refugees in Ethiopia's Tigray region." 14 January 2021. <https://www.unhcr.org/admin/hcspeeches/600052064/statement-situation-eritrean-refugees-ethiopia-tigray-region.html>.
9. AP News. "US says Eritrean forces should leave Tigray immediately." 27 January 2021. <https://apnews.com/article/eritrea-coronavirus-pandemic-africa-ethiopia-kenya-83b90a145d271eb39d664726bd5acbe5>.
10. The major refugee camps under attack, with over 100 000 Eritrean refugees, are: Mai Aini, Adi Harush, Shimelba and Hitsats. See note 7 above.
11. Ben Yehuda, Inbal. "The far-right nationalist movement roiling Eritreans in Israel." +972 Magazine, 7 May 2018. <https://www.972mag.com/the-far-right-nationalist-movement-roiling-eritreans-in-israel/>.
12. In one article, posted on an Israeli website, the founder of Agazian, the controversial Tesfazion Gerhelase, is described as follows: "Tesfazion Gerhelase is a British-Eritrean citizen, a Tigrigna nationalist and Zionist. He is the founder of Agaiastian Media and Education Centre (AMEC), which is dedicated to fighting anti-Semitism and BDS delegitimization of Israel." See Gerhelase, Tesfazion. "Without Israel, the Middle East is lost." Jewish News Syndicate, 19 August 2019. <https://www.jns.org/opinion/without-israel-the-middle-east-is-lost/>. The movement's website is: <https://agaiazian.org/>.
13. Bereketab, Redie. "The politics of language in Eritrea: Equality of languages vs. bilingual official language policy." *African and Asian Studies* 9 (2010): 168.
14. See also on similar pressing issues, Mekonnen, Daniel. "The right to cross-border identity of individuals with Eritrean and Ethiopian ancestry: International and comparative law perspectives." *Ethiopian Yearbook of International Law* (2019): 49-79.

Ancien juge des Cours provinciales en Érythrée, Daniel Mekonnen exerce la fonction de consultant indépendant à Genève. Dans son travail universitaire et sa pratique, il traite de questions urgentes liées au droit international au sujet des droits de l'homme, du droit des réfugiés, de la justice transitionnelle, des migrations forcées et des questions liées à la paix et à la sécurité mondiales. De plus amples informations sur son travail sont disponibles sur : <https://www.danielmekonnen.com/>

Source : IWGIA *The Indigenous World* 2021

Traduction par Alain Gascon, membre du réseau des experts du GITPA pour l'Afrique

Ndt : notes du traducteur.

J'ai actualisé quelques données chiffrées et joint quelques précisions supplémentaires pour faciliter la compréhension.

Les transcriptions « scientifiques » internationales des langues locales apparaissent en italique et entre crochets. Les langues érythréennes et éthiopiennes afro-asiatiques (sémitiques) sont écrites avec le syllabaire hérité du guèze. Cette langue sémitique était en usage dans le royaume d'Aksum (I^{er} siècle av. JC-VIII^e siècle ap. JC) établi en Érythrée centrale actuelle et au Tigré. Au pluriel, *geez* fait *agaezi* : c'est-à-dire les locuteurs de cette langue.

Les Églises « non-chalcédoniennes » érythréenne et éthiopienne monophysites [*täwahedo*] ne reconnaissent pas les canons du Concile œcuménique de Chalcédoine (451) ratifiés par le patriarcat de Constantinople et par Rome.